ABC PARTICULIER
Société à responsabilité limitée à associée unique
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 28 Avenue Léon Jouhaux
Zone Industrielle Jouhaux
33210 LANGON
RCS BORDEAUX 751 551 276

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1ER SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre, à quatorze heures,

Au siège social à LANGON (33210) – 28 Avenue Léon Jouhaux, Zone Industrielle Jouhaux,

Madame Nathalie BAC, gérante et associée unique de ladite Société,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la **société ABC PARTICULIER**,

1. A pris les décisions suivantes :

- Changement de date de clôture,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de la société pour le passer du 31 décembre au 31 octobre de chaque année. L'exercice en cours aura donc une durée exceptionnelle de 10 mois pour se terminer au 31 octobre 2025.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'article 24 des statuts sera modifié.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Madame Nathalie BAC